



CHARTRE ÉTHIQUE DES SOIGNANTS EN CHAMBRES MORTUAIRES

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS

L'intervention des professionnels des chambres mortuaires de l'AP-HP dans la continuité des soins, relève des valeurs de l'hospitalité, de la solidarité et de la sollicitude. Disponibles, à l'écoute d'attentes et de demandes qu'ils respectent, ils mobilisent leurs compétences, accordent leur attention et consacrent leurs soins au défunt accueilli pour ce temps essentiel au terme de la vie.

L'ÉQUIPE DE LA CHAMBRE MORTUAIRE S'ENGAGE...

- 1 ... à assumer ses responsabilités** dans l'esprit des missions de service public confiées à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.
- 2 ... à appliquer les principes et les valeurs éthiques** des professionnels de santé, dans le contexte spécifique de leurs missions et de leurs pratiques.
- 3 ... à respecter le défunt dans sa personne**, sa dignité, ses droits et les volontés qu'il a exprimées.
- 4 ... à témoigner à l'enfant mort-né et à ses parents** une considération dans l'accueil, le respect du corps et les conditions de son devenir.
- 5 ... à initier et favoriser dans l'accueil des familles et des proches une relation d'écoute et de soutien.**
- 6 ... à préserver les principes d'humanité, de dignité**, les règles et les bonnes pratiques **dans l'exercice des missions médicales et scientifiques.**
- 7 ... à prendre en considération et accompagner, dans le cadre du respect de la laïcité, les choix** des familles et des proches **pour les célébrations et les rites funéraires** auxquels ils sont attachés.
- 8 ... à tenir à la disposition des familles, et à leur dispenser dans la transparence et la neutralité**, les informations nécessaires relatives aux opérateurs funéraires.

Conçue en 1998 dans le cadre du Groupe de réflexion et de recherche « Éthique et chambres mortuaires » de l'Espace éthique/AP-HP, la Charte Éthique des soignants en chambres mortuaires a été réactualisée avant d'être approuvée le 1^{er} mars 2010.